

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE NEUILLY-PLAISANCE

Nombre de membres composant
le Conseil Municipal : 35

SEANCE ORDINAIRE DU 15 OCTOBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi 15 octobre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Ville de Neuilly-Plaisance s'est réuni en assemblée, sous la présidence de Monsieur Christian DEMUYNCK, Maire de Neuilly-Plaisance, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le 09 octobre 2025, conformément à la procédure prévue par l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Membres composant le Conseil Municipal : ----- 35
Membres en exercice : ----- 35
Membres présents et/ou représentés : ----- 33
Membres absents : -----2

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. DEMUYNCK, Mme LAMAURT, M. BERTHIER, Mme MAZDOUR, M. VALLEE, Mme BOILEAU, Mme PONZIO-REFATTI, M. MARTINACHE, Mme FAGIANI, Mme CHOLET, M. BOURZIK, Mme HENNECHART, M. TAGLANG, Mme ALI, M. LECHUGA, Mme JARY, M. RIGAUT, M. PEREIRA, Mme BRECHU, Mme SUCHOD, M. FREMIN, M. SAUNIER.

ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :

M. BUTIN donne pouvoir à M. BERTHIER
M. TOURE donne pouvoir à Mme BOILEAU
M. PIAT donne pouvoir à M. LECHUGA
M. GIBERT donne pouvoir à Mme ALI
M. BENAÏCHE donne pouvoir à M. MARTINACHE
Mme FUENTES donne pouvoir à Mme CHOLET
Mme PONCHARD donne pouvoir à Mme LAMAURT
Mme YILMAZ donne pouvoir à Mme PONZIO-REFATTI
M. ASSAS donne pouvoir à Mme FAGIANI
M. PELISSIER donne pouvoir à Mme BRECHU
Mme REYNAUD donne pouvoir à Mme SUCHOD.

ÉTAIENT ABSENTES :

Mme DIAS, Mme GRIMAUD.

SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme MAZDOUR.

N°2025.10.63 – Création d'un emploi permanent et autorisation de recrutement d'un contractuel sur le fondement de l'article L.332-8 2° du Code Général de la Fonction Publique.

Sur présentation de Madame Rahima MAZDOUR, Maire-Adjoint déléguée aux Ressources Humaines, au Commerce et à l'Artisanat,

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment ses articles L.313-1 et L.332-8 2°,

Considérant qu'au regard des besoins des services, il convient de créer un emploi permanent à temps complet relevant du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux afin d'exercer la fonction de Directrice de l'évènementiel,

Considérant que cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire de catégorie B de la filière administrative, relevant du cadre des rédacteurs territoriaux,

Considérant qu'au regard de la spécificité de l'emploi, de l'expertise et des compétences attendues, et en vertu de l'article L. 332-8 2° du Code Général de la Fonction Publique, un tel emploi peut être pourvu par un agent contractuel par le biais d'un contrat de trois ans « lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le présent code »,

Considérant que l'agent contractuel sera alors recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 3 ans,

Considérant que le contrat sera renouvelable par reconduction expresse et que la durée totale de ce contrat ne pourra excéder 6 ans. Si, à l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent est reconduit, il le sera pour une durée indéterminée,

Considérant que l'agent contractuel devra justifier d'un diplôme de niveau 4 minimum en cas de recrutement sur un cadre d'emplois de catégorie B,

Considérant l'avis favorable de la Commission des Ressources Humaines, du Commerce et de l'Artisanat en date du 10 octobre 2025,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ
PAR 29 VOIX POUR ET 4 ABSTENTIONS**

ARTICLE 1 : CRÉE un emploi permanent à temps complet de Rédacteur Principal de 1^{ère} classe à compter du 1^{er} novembre 2025.

ARTICLE 2 : AUTORISE dans l'hypothèse du recrutement infructueux d'un fonctionnaire et en raison des besoins du service ou de la nature des fonctions le recrutement d'un agent contractuel à durée déterminée pour une durée de 3 ans sur le fondement de l'article L.332-8 2° du Code Général de la Fonction Publique.

Christian DEMUYNCK
Maire



Rahima MAZDOUR
Secrétaire

